

FICHE TECHNIQUE

Ponts naturels au titre de l'année 2021

L'année 2021 comporte deux situations susceptibles de constituer des ponts naturels :

- vendredi 14 mai 2021 (pont de l'Ascension) ;
- vendredi 12 novembre 2021.

Il est proposé de retenir les deux dates citées ci-dessus au titre des ponts naturels 2021.

Les agents devront mobiliser pour le premier pont une autorisation d'absence exceptionnelle et, pour le second, une journée de congé annuel, de réduction du temps de travail (ARTT), de fractionnement, de récupération d'horaires variables ou un jour épargné sur le compte épargne-temps.